

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

**SEANCE DU 06 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 29 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale de Sainte-Croix sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER,

**Objet :** Détermination du nombre de membres de Bureau  
**Référence :** D 2026.12

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 26  
Voix délibératives : 23

**Titulaires présents :** Jean-Marc BALARAN, Bernard BOUVIER, Sylvain CALS, Jean-Claude CLERGUE, Jean-Marc CINTAS, Claude CRAYSSAC, Jean-Luc ESPITALIER, Valérie FOURMENT-ENJALBERT, Sylvie GRAVIER, Christian HAMON, Thierry MALIET, Véronique MARAVAL, Clémence MARIETTA, Bénédicte PACORIG, Delphine PINCZON DU SEL, Christian PUECH, Vincent RECOULES, Sandrine SANDRAL, Jean-Marc SENGES, Myriam VIGROUX, Nathalie VINCENT-GAVOILLE

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Julie MIELVAQUE, Orane MOLINIER-BEAUDOU

**Titulaires excusés :** François BOUYSSIE, Jacques BROSSARD

**Suppléants présents sans voix délibérative :** Patrick GARCIA, Nicolas LAHAYE, Patrick LAVAGNE, Jean-Michel SIBRA

**Suppléants excusés :** Ghislaine BARBANCE, Bruno BOUSQUET, Paul-Emile FERRIER, Mylène KULIFAJ-TESSON, Bernard MIOT, Patrice NORKOWSKI, Emilie ROQUES, Philippe SINQUIN

**Conseillers communautaires sans voix délibérative :** Pascal PRIOLO

**Autres participants :** Antoine BOUTONNE, Julia BOSCARDIN, Julien FRAT, François HAMARD, Lucie SOUDAY, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS, Sylvain MARTINI, Brice GAVOILLE

**Secrétaire de séance :** Orane MOLINIER-BEAUDOU

Le conseil syndical du PETR de l'Albigeois et des Bastides,

Après lecture des statuts du PTAB, portant notamment sur la composition du Bureau (article 10) les 5 intercommunalités membres ont délibéré favorablement à l'unanimité selon l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2029 qui valide les statuts du PETR.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que les statuts du PETR fixe à 6 le nombre de vice-président sans changer le nombre de membres du bureau fixé à 13 ;

DECIDE :

De maintenir à 6 le nombre de vice-présidents et à 13 le nombre de membres du bureau.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Le Président,  
Jean-Luc ESPITALIER**

**La secrétaire de séance,  
Orane MOLINIER-BEAUDOU**

